



Le meeting



Marie-Ange Gonzales, Betty Coletta avec Muriel, Giovanni Meo, Rosetta Meo



Mauro Frau et sa sœur

Le 1er mai est le jour de la classe ouvrière.

Il doit être l'occasion pour les travailleurs de manifester et d'affirmer leur existence ainsi que leur présence dans la société. Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire que le 1er mai soit une manifestation des travailleurs et de leurs organisations et non - du moins exclusivement - des partis.

Voilà le sens que nous, travailleurs italiens immigrés, voulons donner à cette manifestation unitaire.

Des caractéristiques communes nous unissent en tant que travailleurs et en tant qu'immigrés. Il est donc tout à fait normal de manifester cet intérêt commun dans notre action et spécialement en ce 1er mai.

Dans quelques jours, nous, travailleurs italiens, vivrons un moment important pour notre pays. En effet, les élections du 7 et 8 mai peuvent présenter un tournant décisif dans la politique italienne. Chacun de nous doit se sentir responsable face à cet événement de portée européenne.

Par cette manifestation unitaire, nous voulons, sans aucune prétention de notre part, lancer un appel à TOUS LES TRAVAILLEURS afin que, surmontant les différences d'origine, d'idéologie, de culture, ils puissent exprimer leur unité dans l'action.

L'ENNEMI N°1 de l'homme - et en particulier de toute la classe ouvrière - est l'exploitation de l'homme par l'homme, fruit de l'impérialisme et du capitalisme.

C'est contre cet ennemi commun que nous invitons tous les travailleurs à manifester leur Unité.

TOUS UNIS DANS LA DIVERSITE.

Mission ital.Seraing - PCI - PSI - Circolo Sardo - Leonardo da Vinci-
ACLI Provinciale.

Editeur responsable: rue Cockerill 86, Sg.

Important: Ne pas jeter sur la voie publique.



Premier mai à Liège



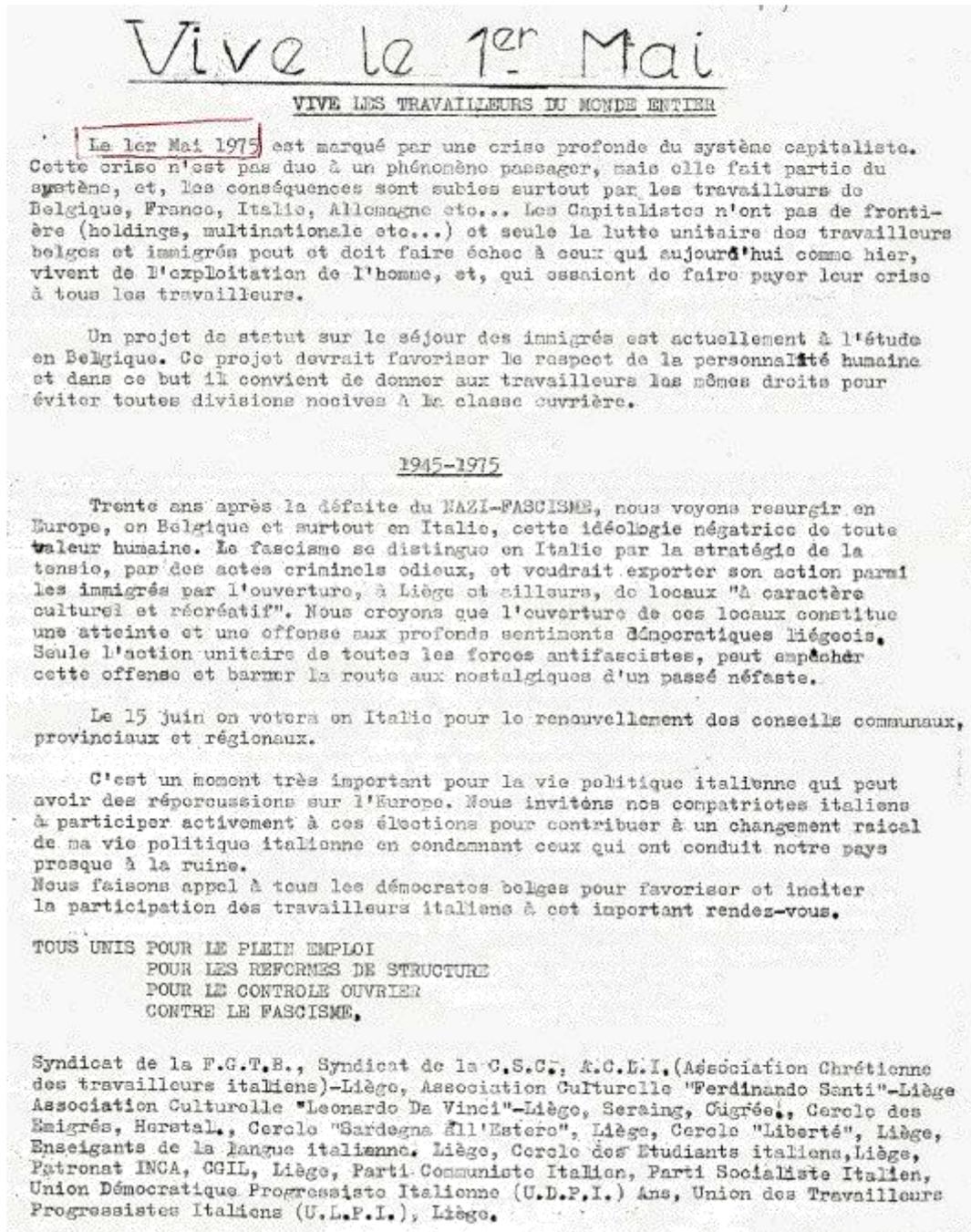
Au premier rang : Marcel Bergen, Pino Carnevale, Franco Carnevale
Au second rang : Mario Coletta, Eligio Pezzuolo, Enza Rotella
Derrière Marcel Bergen, on distingue le papa de Franco Carnevale et plus en arrière, Salvatore Argento

Premier Mai 1995

Un des premiers mai les plus mémorables de la Leonardo fut celui de 1995, où tout un groupe s'en fut à Charleroi rencontrer le « compagno » Ochetto, à ce moment secrétaire du PDS (Partito dei Democratici di Sinistra), qui avait succédé au P.C.I., entretemps dissous.

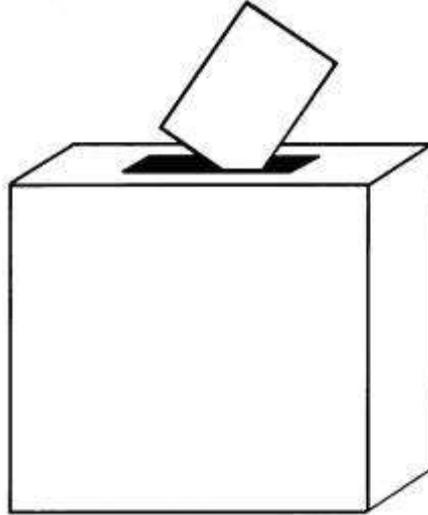


On peut reconnaître Giacomo Bassini, Mirello Bottin et Achille Ochetto, secrétaire général du PDS.



Cristalleries du Val Saint Lambert, Biscuiteries Paquot, Aciéries Thomas : la Leonardo a toujours participé activement à toutes les luttes des travailleurs de la région du côté belge comme du côté italien. Nous citons entre autres : Fermetures des mines, les problèmes successifs en sidérurgie, les cours d'italien et situation précaire des enseignants italiens...

Contre la radiation des Italiens à l'étranger des listes anagraphiques¹



Du point de vue de l'émigré, l'inscription anagraphique, c'est-à-dire l'inscription sur les registres communaux, ce droit (même seulement théorique) qui permet de voter, est souvent tout ce qui lui reste concrètement de sa qualité de citoyen, de membre de la société italienne, le seul lien concret avec sa commune, avec le « paese » d'où il est venu, avec sa vie, avec son histoire, avec son histoire personnelle et « citoyenne ». Pour l'émigré, il faut bien percevoir que s'il a emmené son Italie avec lui, s'il l'emmène partout où il va, si l'Italie lui est consubstantielle, il ne peut imaginer qu'on lui arrache.

C'est comme si, en plus de l'exil, on lui enlevait le petit bout de cœur qui lui restait.

En 1961, Nestore Rotella, membre de la Leonardo, était retourné – comme tant d'autres Italiens émigrés – pour les vacances en Italie et particulièrement, dans son village d'origine. Comme on le sait, c'était un militant politique et il prit soin de vérifier si on avait bien repris son nom – comme conformément à la loi, il en avait fait connaître, des mois auparavant, son souhait au Consulat d'Italie à Liège – sur les listes électorales de sa commune. Il (ne) fut (pas) surpris de constater que cela n'avait pas été fait et que par conséquent, il avait concrètement perdu l'usage de sa citoyenneté italienne, il avait rejoint les rangs des fantômes électoraux – de ceux qui ne votent pas (car comme on le sait, certains fantômes votent aux élections, mais pas du même côté politique ; les fantômes électoraux votent toujours à droite), on l'avait radié, il était, électoralement parlant, un mort-vivant. Pour un militant politique, la chose était intolérable, d'autant plus qu'elle pouvait être étendue à des milliers d'autres. De retour en Belgique, il vérifia ce qu'il en était et il déclencha une action de protestation.

En 1967 encore, le problème n'était pas réglé et la Leonardo intervenait encore auprès des « autorités » italiennes ...

¹ Anagraphique : relatif à l'anagraphe, qui – en Italie – est le registre de l'état-civil, reprenant les données individuelles relatives à chaque citoyen. Il est tenu au niveau de la commune. Le mot n'existe pas comme tel en langue française ; c'est une erreur ; il devrait exister. Considérons donc qu'il existe avec toutes ses variations.

Dottor Tullio MINIECO

Ufficio Emigrazione

Ambasciata d'Italia

Bruxelles

Gentile Signor Migneco,

in seguito alla udienza da Lei accordataci in data 19 gennaio u.s., Le espongo per iscritto, perché da Lei richiestomi, quanto ebbi a dichiararLe in tale occasione.

Nei primi giorni del dicembre scorso, essendo andato in Italia per ragioni personali, volli accertarmi se la mia posizione elettorale era in ordine. Con mia grande sorpresa appresi dalla viva voce dello addetto all'Ufficio elettorale che ero stato cancellato dalle "liste". Di fronte alla mia rimostranza, l'impiegato poté dimostrarmi che loro avevano agito nei termini della legge elettorale; poiché tutti i Comuni d'Italia avevano ricevuto disposizioni di notificare, tramite i vari Consolati, se gli emigranti desideravano mantenere l'iscrizione nelle "liste". Le notifiche sono ²¹⁻³⁻⁷⁶ spedite non più tardi del 15 ottobre 1962, cioè con un mese di anticipo sulla scadenza della data che ~~non~~ convalidava la riiscrizione degli interessati (Legge elettorale, ^{articolo} Articolo II, N° 1058).

Feci notare che io non avevo ricevuto nessuna notifica, e che anzi, di mia spontanea volontà, avevo inoltrato, dal Consolato Generale d'Italia a Liegi, domanda di mantenimento della iscrizione nella lista elettorale del mio comune di nascita. Anche questa mia domanda arrivò con estremo ritardo cioè il 13 dicembre u.s.

Ritornato a Liegi e visto che il caso riguardava la maggioranza dei connazionali, fui incaricato dalla nostra Associazione "Leonardo da Vinci" di accertarmi presso l'Ufficio Consolare della causa che avevano provocato questo contrattempo. L'impiegato di detto ufficio mi disse che in Italia in un Comune di 50.000 abitanti vi erano dai quindici ai venti impiegati nel solo ufficio elettorale, e lui, per lo stesso numero di connazionali ^{ris. del} della Regione di Liegi, è solo. Le nostre Associazioni, pur rendendosi conto della molteplicità delle cause, quali indirizzi sbagliati, ricerche ecc hanno constatato comunque che l'effetto è stato uno solo, quello cioè di aver privato la stragrande maggioranza dei lavoratori italiani in Belgio, del diritto di Voto.



Le Associazioni italiane in Belgio presenti alla udiencia da Lei concessa, protestano presso la nostra Ambasciati di Bruxelles, perche ~~giungo~~ Essa si faccia portavoce, presso il nostro Governo, che i lavoratori italiani emigrati in Belgio non debbano, per le carenze piu sopra denunciate, perdere un diritto che la nostra Costituzione sancisce ad ogni suo onesto cittadino.

in parte come era per me A titolo informativo Le rendo noto che la notifica speditami dal mio comune in data 15 ottobre u.s. ~~mixe~~ l'ufficio consolare di Liegi me la fatta pervenire, tramite posta, il 2 febbraio c.m.

A nome delle nostre Associazioni Le rendo i migliori ossequi,



R. **Stella Nestore**
rue Paul Janson, 25
ANS.

Au Docteur Tullio Minieco
Bureau de l'Emigration
Ambassade d'Italie
Bruxelles

Cher Monsieur Migneco,

Suite à l'audience que vous nous avez accordée le 19 janvier, nous exposons par écrit, comme vous me l'avez demandé, ainsi que je vous l'ai déclaré à cette occasion.

Dans les premiers jours de décembre dernier, étant allé en Italie pour des raisons personnelles, j'ai voulu m'assurer si ma situation électorale était en ordre. A ma grande surprise, j'appris de la voix-même du responsable du bureau électorale que j'étais rayé des « listes ». Suite à mes remontrances, l'employé a pu me démontrer qu'ils avaient agi selon les termes de la loi électorale ; comme toutes les communes d'Italie avaient reçu des instructions de [le] notifier, par l'entremise des divers consulats, si les émigrés désiraient maintenir leur inscription sur les « listes ». Les notifications ont été expédiées pas plus tard que le 15 octobre 1962, c'est-à-dire avec un mois d'avance sur le moment de la date où se validait la réinscription des intéressés (Loi électorale, Article 2 n° 1058).

Je fis remarquer que je n'avais reçu aucune notification, et qu'au contraire, de ma volonté spontanée, j'avais en outre au Consulat Général de Liège demandé le maintien de mon inscription sur les listes électorales de ma commune de naissance. Cette demande aussi est arrivée extrêmement tard, le 13 décembre.

Revenu à Liège et vu que le cas concernait la majorité de mes compatriotes, je fus chargé par notre association « Leonardo de Vinci » de m'assurer auprès du Consulat de la cause qui avait provoqué ce contretemps. L'employé dudit bureau me dit qu'en Italie dans une commune de 50.000 habitants, ils étaient de quinze à vingt employés pour le seul service électorale et lui, pour le même nombre de concitoyens dans la région de Liège, était seul. Nos associations, en se rendant compte de la complexité de la chose, de ces indications, des recherches erronées, etc... ont constaté que le seul effet a été d'avoir privé l'immense majorité des travailleurs italiens de Belgique, de leur droit de vote.

Les associations italiennes en Belgique présentes à l'audience que vous aviez concédée, protestent auprès de notre Ambassade en Belgique, pour qu'elle se fasse le porte-voix, auprès de notre Gouvernement, afin que les travailleurs italiens émigrés en Belgique ne doivent, par les carences dénoncées plus haut, perdre un droit que notre Constitution accorde à tout citoyen honnête.

A titre informatif, je vous signale que la notification qui m'avait été expédiée par ma commune en date du 15 octobre de l'an passé, m'a été transmise par le bureau du Consulat de Liège, par la poste, le 2 février de cette année.

Au nom de nos Associations, nous vous présentons nos meilleures salutations

Rotella Nestore
Rue Paul Janson, 25
Ans

Lettre adressée au Comité de Coordination des Associations

Liegi 27 settembre 1967

Caro Gino

ho preso contatto con il Consolato in merito alla questione delle cancellazioni anagrafiche degli italiani all'estero.

Si tratta della Legge 24.12.54 n° 1228 relativa all'ordinamento anagrafico della popolazione e del Regolamento Anagrafico - Decreto Presidente della Repubblica del 31.1.58 n° 36 (art.5,9,11,13).

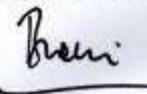
Nè la Legge, nè il Regolamento sono in possesso del Consolato!

Da informazioni orali datemi dal funzionario dell'Ufficio elettorale si tratterebbe di questo:

1- in forza della suddetta legge un cittadino non può avere più di una residenza e pertanto chi vive all'estero viene cancellato dalle liste anagrafiche del Comune di ~~xxi~~ partenza dopo un certo numero di anni; Il ricorso fatto contro questo provvedimento non viene accolto in quanto contrario alla legge.

2- Detta cancellazione comporta anche la cancellazione dagli elenchi elettorali; tuttavia si può fare ricorso ed ottenere la reinscrizione agli effetti elettorali. La domanda deve essere firmata davanti al funzionario del Consolato ed inoltrata dal Consolato stesso. Poichè la revisione delle liste elettorali viene effettuata all'inizio di gennaio e tenendo conto della lentezza con cui la corrispondenza viaggia sulle strade della burocrazia è necessario presentare il ricorso al massimo entro la prima quindicina di novembre. Spero comunque di ricevere entro la prossima settimana un modello del testo della domanda che provvederò poi a ciclostilare personalmente, e a fartene avere un certo numero.

In attesa di vederci ti saluto cordialmente.



Liège, 27 septembre 1967

Cher Gino,

J'ai pris contact avec le Consulat en rapport avec la question des radiations anagraphiques des Italiens à l'étranger.

Il s'agit de la Loi 24.12.54 n° 1228 relative à l'enregistrement anagraphique de la population et du Règlement Anagraphique – Décret du président de la République du 31.1.58 n° 36 (art.5,9,11,13).

Ni la Loi, ni le Règlement ne sont en possession du Consulat !

Des informations orales qui me sont données par le fonctionnaire du Bureau électoral, il s'agirait de ceci :

1. selon la susdite loi, un citoyen ne peut avoir plus d'une résidence et du fait qu'il vit à l'étranger, il est radié des listes anagraphiques de la Commune de départ après un certain nombre d'années. Le recours fait contre cette mesure ne peut être accueilli en ce qu'il est contraire à la loi.

2. Cette radiation comporte aussi la radiation des listes électorales ; toutefois, on peut faire un recours pour obtenir la réinscription à des fins électorales. La demande doit être contresignée par le fonctionnaire du Consulat et ensuite, par le Consul lui-même. Pour que la révision des listes électorales soit effectuée au début de janvier et compte-tenu de la lenteur avec laquelle la correspondance voyage sur les routes de la bureaucratie, il est nécessaire de présenter le recours au maximum dans la première quinzaine de novembre. J'espère toutefois recevoir d'ici la semaine prochaine un modèle de texte de la demande que je veillerai ensuite à ronéotyper et à t'en faire parvenir un certain nombre.

En l'attente de te voir, je te salue cordialement.

« L'eccidio di Battipaglia » en 1969

Seraing 16-4-969
Redazione Unità
Milano

Caro Direttore,

i lavoratori italiani emigrati in Belgio regione di Liege hanno accolte con dolore e con sdegno la nuova luttuosa notizia dello eccidio di Battipaglia.

Ancora una volta la classe dirigente Italiana ha dato, prova della sua incapacità di andare incontro ai bisogni reali del popolo italiano, e di quelle meridionale in particolare.

La lunga catena delittuosa dei cosiddetti tuttori dell'ordine continua, al grido vogliamo lavoro dei nostri disoccupati, si risponde ancora una volta col piombo e con la emigrazione .

Noi emigrati, non possiamo che, esprimere tutto il nostro sdegno e la nostra riprovazione verso tutta la classe dirigente italiana ed al ministro degli interni in particolare.

A questo scopo giorno 14 C.M. nella sede della Associazione Italo -Belga (Leonardo da Vinci) si é tenuta una folta Assemblea di lavoratori italiani per esprimere la nostra più sentita solidarietà ai lavoratori di Battipaglia, e chiedere al nostro governo una politica diversa di pieno impiego e di rinascita del mezzogiorno.

Inoltre chiediamo e facciamo nostra la richiesta del disarmo della polizia in servizio nella manifestazioni di lavoratori.

In questa Assemblea, é stato approvato il seguente telegramma che, é stato inviato alla Presidenza della Camera e del Senato.

ASSEMBLEA LAVORATORI ITALIANI SOCI (ASS. LEONARDO DA VINCI SERAING)
ESPRIME PROFONDO SDEGNO NUOVO ECCIDIO BATTIPAGLIA- CI ASSOCIAMO ET
FACCIAMO NOSTRA RICHIESTA DISARMO POLIZIA.

Grazie per la pubblicazione tanti saluti il

Segretario

Nestore Rotella

Rue Cockerill 86 Seraing



Les événements de Battipaglia qui sont à l'origine de l'assemblée et de la lettre de Rotella à l'Unità se sont déroulés le 9 avril 1969 et ont en effet été fort violents. Ils furent suivis le 11 avril d'une grève générale en Italie. Il faut indiquer que ces événements s'inséraient dans une série de conflits sociaux durs dus au déclin industriel et à la fermeture de pans entiers de l'économie régionale, principalement dans le sud de l'Italie. Des émeutes et des grèves eurent lieu dans la région de Naples et Sicile.

A Battipaglia, il s'agissait au départ de protester contre la fermeture des entreprises locales comme la manufacture de tabac et la sucrerie. C'était une tragédie économique car ces entreprises donnaient le travail et les moyens de vivre à la moitié de la population locale. La manifestation et la confrontation avec les forces de l'ordre se sont conclues - dès lors que la police tirait dans le tas - par deux morts et deux cents blessés.

Pris de panique, le gouvernement italien signa immédiatement la réouverture des deux entreprises.



Seraing, le 16 avril 1969

Rédaction de l'Unità
Milan

Cher Directeur,

Les travailleurs italiens émigrés en Belgique, région de Liège, ont accueilli avec douleur et dédain la funeste nouvelle de la tuerie de Battipaglia.

Encore une fois, la classe dirigeante italienne a donné la preuve de son incapacité de rencontrer les besoins du peuple italien et en particulier, du méridional.

La longue chaîne délictueuse des soi-disant représentants de l'ordre public continue, au cri de nous voulons du travail pour nos chômeurs, on répond encore une fois par le plomb et l'émigration.

Nous autres émigrés, nous ne pouvons qu'exprimer tout notre dédain et notre réprobation envers toute la classe dirigeante italienne et envers le ministère de l'Intérieur en particulier.

A cet égard, le 14 courant au siège de l'association italo-belge Leonardo da Vinci s'est tenue une nombreuse assemblée de travailleurs italiens pour exprimer notre plus profonde solidarité avec les travailleurs de Battipaglia et demander à notre gouvernement une politique différente de plein emploi et de renaissance du Mezzogiorno.

En outre, nous demandons et nous faisons nôtre la demande du désarmement de la police en service lors des manifestations de travailleurs.

Lors de cette assemblée, le télégramme suivant a été approuvé, qui a été envoyé à la Présidence de la Chambre et du sénat.

ASSEMBLEE TRAVAILLEURS ITALIENS MEMBRES (ASS. LEONARDO DA VINCI SERAING) EXPRIME PROFOND DEDAIN NOUVELLE TUERIE BATTIPAGLIA – NOUS NOUS Y ASSOCIONS ET NOUS FAISONS NOTRE DEMANDE DESARMEMENT POLICE.

Merci de publier.

Salutations

Le secrétaire
Nestore Rotella
Rue Cockerill, 86 Seraing

Contre la venue de Giorgio Almirante (1971)

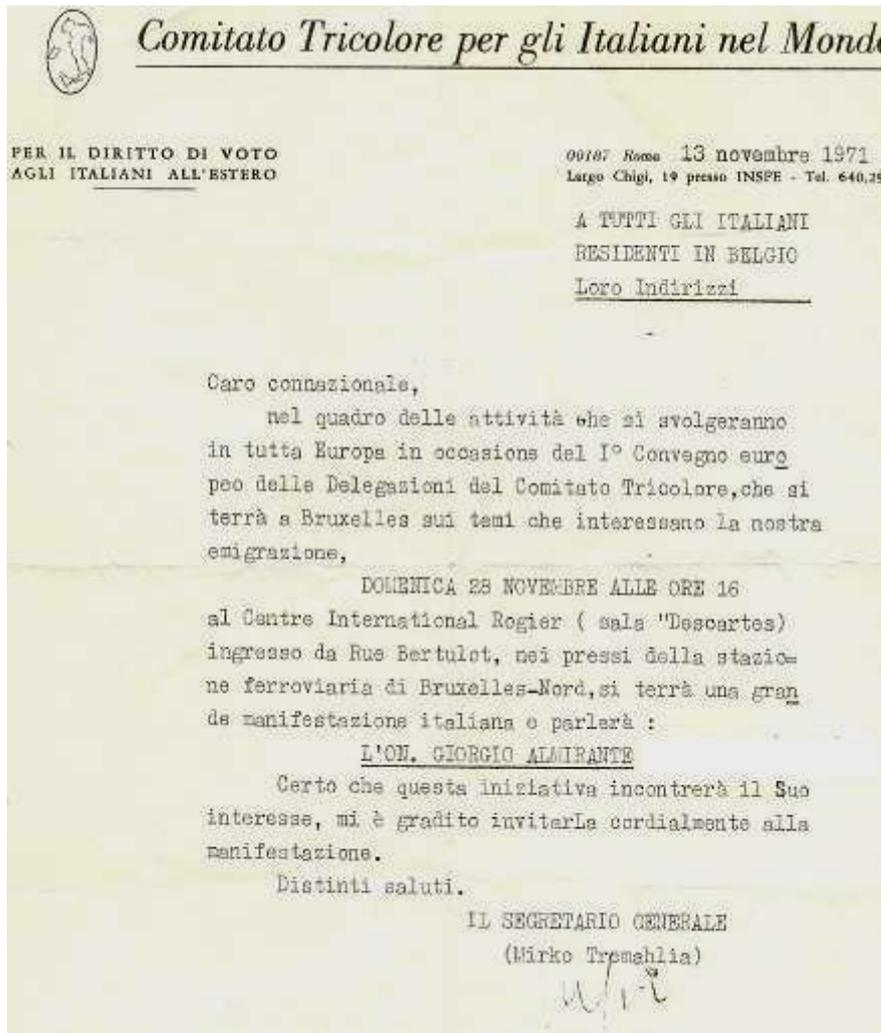
En novembre 1971, le Comité Tricolore pour les Italiens dans le Monde, animé par Mirko Tremaglia (militant fasciste, qui fut par la suite ministre de Berlusconi et qui a créé et mène encore le mouvement des Italiens dans le monde) avait eu l'idée d'inviter le député fasciste et néo-fasciste (c'est la même chose) Giorgio Almirante (qui intronisa plus tard, Gianfranco Fini, à la tête du parti fasciste – Mouvement Social Italien devenu depuis Alleanza Nazionale) à venir faire une conférence à Bruxelles.

A cette occasion, le Comité tricolore invita les Italiens émigrés à venir écouter la « bonne parole » à Bruxelles. La réaction des émigrés italiens et des milieux de gauche fut très vive. Ils réclamèrent l'interdiction de la rencontre « Tricolore » et organisèrent des manifestations contre la venue d'Almirante. Ce fut un combat victorieux et Almirante ne put venir à Bruxelles tenir le meeting fasciste qu'il souhaitait tant.

Comme on le verra ci-après, la Leonardo fut un des promoteurs de cette action de résistance antifasciste, conforme à son engagement essentiel – Ora e sempre : Resistenza !



Journal La Wallonie du 19-11-1971



Le document qui suscite la réaction des immigrés italiens et de tous les démocrates

**Comité Tricolore pour les Italiens dans le Monde
Pour le droit de vote des Italiens à l'Étranger.**

**Rome, 13 novembre 1971
A tous les Italiens résidant en Belgique**

Cher Conational,

Dans le cadre des activités qui se déroulent dans toute l'Europe à l'occasion du 1^{er} Congrès européen des délégations des Comités tricolores, qui se tiendra à Bruxelles sur les thèmes qui concernent notre émigration, dimanche 28 novembre à 16 heures

au Centre International Rogier (salle Descartes), entrée rue Bertulot, près de la gare de Bruxelles-Nord, se tiendra une grande manifestation italienne et parlera :

LE DEPUTE GIORGIO ALMIRANTE².

Certain que cette initiative rencontrera votre intérêt, j'ai le plaisir de vous inviter cordialement à la manifestation.

Salutations distinguées.

**LE SECRETAIRE GENERAL
(Mirko Tremaglia³)**

² Almirante Giorgio : (Salsomaggiore 1914 – Rome 1988), fasciste dès sa jeunesse, journaliste fasciste, chef de cabinet dans la République Sociale de Salò, fondateur et secrétaire pendant de nombreuses années du M.S.I. (Mouvement Social Italien – en réalité, le parti fasciste), il amena à la tête du M.S.I., devenu depuis Alleanza Nazionale, Gianfranco Fini.

³ Tremaglia Mirko : (Bergame 1926) , fasciste, collabore à la République Sociale de Salò, au M.S.I. dès 1946, plusieurs fois, député MSI puis AN. Ministre de Berlusconi « pour les Italiens dans le monde » et en 2006, il récolta un seul élu sur sa liste « Per l'Italia nel mondo » et se fit encore élire sur la liste d'Alleanza Nazionale. Quelle continuité !